

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

**Adopté à la Table de concertation A17-05, du
mercredi 29 novembre 2017**

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

- QUORUM : 25 % des membres, incluant les abstentions;
- JOURNÉES DE VOTE: maximum cinq pour atteindre le quorum;
- INSTANCE DÉCISIONNELLE : position considérée comme étant adoptée par l'Association générale étudiante du Cégep du Vieux Montréal (AGECVCM) ou rejetée selon la majorité définie ci-dessous et une participation telle que prévue ci-dessus;
- MAJORITÉ : simple excluant les abstentions;
- COMITÉ PARTISAN : respect du Chapitre 3 *La tenue d'un référendum dans un collège ou une université* du *Guide pour tenir une élection ou un référendum dans les collèges et les universités* de la D.G.É.Q.: un comité pour l'Alliance pour la santé étudiante québécoise (ASEQ) qui désignera un.e représentant.e qui sera le contact de la Direction du scrutin définie plus bas;
- LIMITE DE DÉPENSES : un maximum de mille dollars (1.000,00 \$) par comité (estimation des impressions de dépliants, macarons, ...) avec remise d'un état de compte avant le jeudi 14 décembre 2017, midi.

QUESTIONS RÉFÉRENDAIRES

- CONSIDÉRANT l'appel d'offres formel lancé le mercredi 08 novembre 2017, par la Table de concertation A17-04;
- CONSIDÉRANT la soumission conforme reçue avant la date de tombée du vendredi 24 novembre 2017 à 17 h 00;
- **Il est proposé que les questions référendaires soient les suivantes :**
 1. Acceptez-vous que votre association, l'Association générale étudiante du Cégep du Vieux Montréal (AGECVM) souscrive à un régime d'assurances collectives pour l'ensemble de ses membres auprès de l'Alliance pour la santé étudiante au Québec (ASEQ) avec possibilité de retrait sans conditions à l'intérieur d'un délai prescrit annuellement?
 2. Nonobstant votre réponse à la question précédente, à laquelle des trois options (un seul choix) proposées par l'Alliance pour la santé étudiante au Québec (ASEQ) souhaiteriez-vous que l'AGECVM adhère?

Coût du Régime (12 mois)			
Option	1	2	3
Coût du régime annuel	40,00 \$	88,00 \$	148,00 \$
Santé		40,00 \$	68,00 \$
Dentaire		48,00 \$	80,00 \$
Automne	13,35 \$	29,35 \$ (13,35 \$ S / 16,00 \$ D)	49,35 \$ (22,65 \$ S / 26,70 \$ D)
Hiver	26,65 \$	58,65 \$ (26,65 \$ S / 32,00 \$ D)	98,65 \$ (45,35 \$ S / 53,30 \$ D)
CHOIX (Un seul)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

CALENDRIER DE LA CONSULTATION

- Il est proposé que le calendrier de la consultation soit le suivant :
 - Jeudi 30 novembre 2017:
premier jour de la campagne référendaire
(kiosques dans le hall du 3^{ème} entre 10h00 et 20h00);
 - Mercredi 06 décembre 2017:
dernier jour de la campagne référendaire
(kiosques dans le hall du 3^{ème} entre 10h00 et 20h00);
 - Jeudi 07 décembre 2017:
premier jour de scrutin par Omnivox;
 - Mercredi 13 décembre 2017:
dernier jour de scrutin par Omnivox;
 - Jeudi 14 décembre 2017, 16h00:
dévoilement des résultats.

DIRECTION DU SCRUTIN

- Il est proposé d'élire, conformément à la Charte, article 3.9, et au *Guide pour tenir une élection ou un référendum dans les collèges et les universités* de la D.G.É.Q., un.e directeur.trice de scrutin qui sera assisté par le secrétariat de l'AGECVM, et qui aura pour mission de:
 - a) Veiller à la création du comité de l'ASEQ;
 - b) Convenir avec le Cégep du Vieux Montréal de la liste électorale;
 - c) Recevoir les plaintes et faire enquête, si jugé nécessaire;
 - d) Contrôler toutes les dépenses de l'ASEQ;
 - e) Faire ou faire exécuter par un tiers toute publicité non partisane jugée nécessaire;
 - f) Établir toute règle de la consultation non prévue à la présente annexe ou au contrat de la consultation s'il existe;
 - g) Accomplir toute autre tâche inhérente au bon fonctionnement de la consultation;
 - h) Informer les membres de l'énoncé de la question faisant l'objet de la consultation, des dates de vote, et du résultat de la consultation;
 - i) Rester neutre durant toute la période de la consultation;
 - j) Faire rapport et effectuer des recommandations, s'il y a lieu, sur le déroulement de la consultation au Bureau exécutif.

MODE DE SCRUTIN ET DISPOSITIONS FINALES

- CONSIDÉRANT l'importance de pouvoir permettre à tous les membres de l'Association générale étudiante du Cégep du Vieux Montréal (AGECVM) de s'exprimer sur la question;
- CONSIDÉRANT que la charte de l'AGECVM n'exclut pas le vote électronique et que le *Guide pour tenir une élection ou un référendum dans les collèges et les universités* de la D.G.É.Q. le propose même comme manière de voter.
- **Il est proposé que le mode de scrutin soit par vote électronique, via Omnivox.**
- Il est proposé que la Table de concertation mandate le Bureau exécutif pour établir d'éventuelles autres modalités référendaires.